Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_003-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_003

Administration générale - création d'un poste non permanent en contrat de projet

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

Considérant l'étude menée en 2023 sur la faisabilité d'une matériauthèque ;

Considérant l'adoption en décembre 2025 du second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui prévoit des actions en vue de favoriser la réparation et le réemploi ;

Considérant que Roi Morvan Communauté a pour ambition de mettre en place une boucle locale du réemploi des matériaux avec les acteurs du bâtiment présents sur le territoire ;

Considérant l'appel à projet de la région Bretagne « économie circulaire/réemploi des matériaux collectifs » auquel Roi Morvan Communauté a répondu ;

Considérant la subvention de 33 936 € attribuée par la Région pour mener les actions lauréates dudit appel à projet ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_003-DE

Considérant l'intérêt de participer à ce projet manifesté par Morbihan Habitat, Compagnons bâtisseurs et EBECOB ;

Considérant la nécessité de créer un poste non permanent de coordinateur du réemploi des matériaux au sein du Service Gestion des déchets, sous forme de contrat de projet ;

Considérant la subvention susmentionnée permettant le financement dudit poste à hauteur de 56% ;

Considérant l'avis favorable du Bureau en séance du 29 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de créer un emploi non permanent de Coordinateur du réemploi des matériaux au grade de Technicien relevant de la catégorie hiérarchique B de la filière technique à temps complet ;**
  Cet emploi est créé pour une durée de 12 mois et se fera dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique ;
  L'agent recruté devra identifier les gisements et débouchés sur le territoire en matière d'équipements et matériaux et veillera à fédérer et développer des synergies avec les acteurs du secteur du bâtiment, de la déconstruction et du réemploi autour d'opérations concrètes ;
  Il aura également pour mission de mettre en œuvre différentes actions d'expérimentation telles :
  - **Réunir les services techniques communaux pour organiser un troc' services de matériaux,**
  - **Organiser une opération du type journée de vente/dons de matériaux,**
  - **Réaliser des actions de réemploi sur chantier (vente éphémère) selon les opportunités,**
  - **Organiser des animations, des ateliers réemploi à destination du grand public.**

La rémunération de l'agent, en lien avec les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, ainsi que son expérience professionnelle sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade de technicien ;

- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:32:52 +01'00'